





# Guide d'accueil

du Dispositif académique de validation des acquis (Dava) Ce livret d'accueil contient des informations utiles et importantes pour votre parcours de Validation des acquis de l'expérience (VAE).

# 1. Coordonnées de nos centres

### Dava 77 Nord

1, promenade du Belvédère 77200 Torcy Tél: 01 60 06 17 53 dava.torcy@ac-creteil.fr

### Dava 77 Sud

547, avenue Jean-Jaurès 77190 Dammarie-les-Lys Tél: 01 64 87 84 70 dava.melun@ac-creteil.fr

### Dava 93

2, rue Diderot 93200 Saint-Denis Tél: 01 55 84 03 70 dava.stdenis@ac- creteil.fr

### Dava 94

58, rue de l'Echat 94000 Créteil Tél: 01 57 02 67 50 ce.cava@ac-creteil.fr

L'ensemble de nos centres sont labelisés éduform et certifiés Qualiopi pour les actions liées à votre préparation VAE.

Votre avis nous est utile. Aussi, vous pouvez à tout moment de votre formation et au-delà, nous faire part directement d'un dysfonctionnement ou nous suggérer une amélioration, entrer en relation avec le service Qualité du GIP FCIP en envoyant un mail à l'adresse : gipcreteil.qualite@ac-creteil.fr

Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 48 h (hors période de congés).

# 2. Informations

### Vous souhaitez plus d'informations sur la VAE

- Réseau des Dava vae.education.gouv.fr
- Académie de Créteil www.forpro-creteil.org/valider-acquis/vae/
- ► Portail national VAE vae.centre-inffo.fr vae.gouv.fr/savoir-plus/

### Vous voulez suivre une formation

▶ Greta Tél: 01 57 02 67 10 www.forpro-creteil.org

Onisep www.onisep.fr

### **6)** Vous voulez une attestation de comparabilité pour un diplôme obtenu à l'étranger

Demande à adresser au Centre d'information français sur la reconnaissance académique des diplômes étrangers (Enic-Naric)

www.france-education-international.fr

# **4** Vous voulez contacter le service des examens avant ou après le passage devant le jury

► Envoyez un courrier au Service interacadémique des examens et concours (Siec)

7, rue Ernest-Renan 94110 Arcueil

Tél: 01 49 12 23 00 www.siec.education.fr

### Vous voulez être informé sur vos droits

- vosdroits.service-public.fr
- ▶www.centre-inffo.fr
- ▶www.moncompteformation.gouv.fr/

### 6 Vous recherchez un référentiel

- ▶vae.education.gouv.fr (EN)
- vae.asp-public.fr/vaeinfo/ (santé social)
- www.francecompetences.fr (RNCP)

# 3. Procédure du parcours de la VAE

Étapes obligatoires	Étapes facultatives de l'accompagnement
1 Information collective (Réunion d'information)	
Étude personnalisée réaliséeàpartirdu"descriptif de parcours"	
Envoi de la demande de recevabilité (depuis le site vae.education.gouv.fr, rubrique "mon espace")	
Étude de recevabilité	
5 Acquittement du forfait de 250 € (Aucun candidat ne sera inscrit auprès du SIEC sans cet acquittement)	
	Aide méthodologique (pour vous aider à analyser votre activité professionnelle et l'intégrer dans le livret 2)
	Conseil individualisé et entretien(s) de suivi (pour vous aider à choisir les activités, à décrire et vérifier le suivi des conseils)
	Accompagnement modulable (24h ou 12h)
	Atelier préparation entretien jury (pour vous informer, vous conseiller et vous aider à mettre en valeur vos acquis)
Envoi du livret 2 (depuis le site vae.education.gouv.fr, rubrique "mon espace")	
<b>Entretien jury VAE</b> (Toute absence injustifiée entraînerait un report au jury de l'année civile suivante)	
3 Délivrance complète ou partielle du diplôme	Conseil post jury (si validation partielle pour analyser les résultats du jury et rebondir)

### Ce que vous avez à faire



- Déposez le « descriptif de parcours » rempli ou adressez le par mail à l'adresse du centre.
- Réceptionnez le courriel vous informant du résultat de l'étude personnalisée ainsi que celui d'initialisation du mot de passe pour accéder à votre espace sur vae.education.gouv.fr.
- L'étude vous précisera les habilitations et attestations propres à votre diplôme le cas échéant.
- Effectuez la demande de recevabilité sur votre espace en joignant les justificatifs
- Renseignez-vous sur le financement de l'accompagnement et des frais de 250 € de procédure VAE (voir au dos) ou contactez le secrétariat du Dava.
- Réceptionnez le courrier de recevabilité précisant les modalités de règlement des frais de procédure VAE.
- Prenez rendez-vous avec le Dava dès réception de l'accord de financement pour votre accompagnement.
- Les frais de jury et de préparation VAE sont des actions éligibles au CPF.
- Rendez-vous au Dava à la date fixée avec vous pour chaque atelier.
- Les divers ateliers sont programmés selon l'avancement de votre travail personnel entre deux rendez-vous.
- Rendez-vous proposé par le Dava, avec un professeur ou un professionnel spécialiste de votre diplôme (envoi convocation) pour le conseil individualisé.
- Les entretiens de suivi sont programmés selon l'avancement de votre travail personnel entre deux rendez-vous.
- Selon le contenu du parcours choisi (24h ou 12h), chaque candidat aura ses rendez-vous selon son propre parcours et ses disponibilités, mais aussi selon l'état d'avancement de la mise en mots de ses activités.
- Une fois le livret 2 déposé sur son espace sur vae.education.gouv.fr, une date vous sera proposée. Les ateliers de préparation jury auront lieu de préférence dans les deux mois qui précèdent la période des jurys.
- Déposez le livret 2 aux dates indiquées sur la recevabilité incluant une copie de la notification de recevabilité et de votre pièce d'identité,les diplômes et/ou relevés de décision donnant droits à dispense et si besoin, les attestations et habilitations propres à votre diplôme (précisées en étape 2).
- ► Acquittement des frais de 250 € indispensable pour le dépôt du livret 2.
  - · Attendez la convocation envoyée par le Siec d'Arcueil afin de vous présenter devant le jury pour expliquer ou compléter les informations contenues dans le dossier.
  - Ne téléphonez pas au Dava qui ne connaît pas les dates prévues par les services des examens.
  - Attention : il se peut que certains jurys aient lieu en province (jury national si peu de demandes).
- Attendez l'envoi par courrier du relevé de décision (au moins une quinzaine de jours plus tard). Si le jury ne vous délivre pas le diplôme dans sa totalité, demandez rapidement au SIEC les observations du jury et contactez le Dava si vous souhaitez un conseil post-jury.

## 4. Financements de l'accompagnement VAE au Dava

### Si le candidat est salarié du secteur privé

et que la prise en charge est assurée depuis son CPF (compte personnel de formation)

- Sélectionner directement le lien CPF transmis pour l'accès à notre action d'accompagnement, ou
- Se connecter directement à mon compte formation

Filtre "organisme": GIP FORMATION CONTINUE ET INSERTION PROFESSIONNELLE DE L'ACADEMIE DE CRETEIL

- Inclusion possible des frais de jury dans l'action d'accompagnement
- Prise en charge possible par son employeur ou son opco de la participation financière obligatoire du CPF

### Si le candidat est salarié du secteur privé ou public

24h 12h

Il peut s'adresser au service du personnel de son entreprise pour bénéficier du congé VAE et d'une prise en charge individuelle.

En entreprise privée ou publique dans le cadre de son plan de développement des compétences

- Faire la demande auprès du service du personnel de l'entreprise. Le Dava peut rédiger une convention avec l'employeur en indiquant le nom de la personne qui signera la convention, son courriel et l'adresse de l'entreprise.
- Les prestations sont programmées après la signature de la convention.
- Prise en charge possible par l'entreprise des frais de jury

### Si le candidat est inscrit à France Travail

24h

Si le candidat n'a pas de droit attribué sur son compte CPF, contacter le Dava.

- Le candidat mobilise en priorité ses droits CPF pour les frais de procédure et pour sa préparation VAE, il est exonéré de la participation financière obligatoire du CPF
- en cas de droits insuffisants, il effectue directement depuis le site une demande d'aide au financement par France Travail du montant total du reste à charge
- L'accompagnement dans ce ce cas ne pourra débuter que 21 jours ouvrés à compter de la demande

### Si le candidat finance lui-même sa VAE.

24h

- Compléter et renvoyer la demande d'accompagnement envoyée avec l'étude personnalisée.
- Effectuer un virement de 250 € de frais de procédure VAE.

### Si la prise en charge pose problème

Demander conseil auprès du Dava.

# Notes







linkedin.com/company/academie-de-creteil/



@academiecreteil

